

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

CMNE Participation Actions Euro - Code AMF 990000071839

Produit

Produit : CMNE Participation Actions Euro

Code ISIN : 990000071839

Initiateur : Crédit Mutuel Asset Management. L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Crédit Mutuel Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Crédit Mutuel Asset Management est agréée en France sous le n° GP 97-138 et réglementée par l'AMF. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la société de gestion, www.la-francaise.com ou www.creditmutuel-am.eu ou en appelant au + 33 1 44 56 10 00.

Date de production du document d'informations clés : 25/08/2025

Avvertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre

En quoi consiste ce produit ?

Type de produit : Fonds Commun de Placement Entreprise (FCPE)

Durée de vie du produit : 99 ans

Objectifs : Le FCPE, de classification "actions des pays de la zone euro", a pour objectif, au travers de son compartiment La Française Actions Euro Capital Humain (compartiment de la SICAV La Française), de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice Euro Stoxx dividendes réinvestis, sur la période de placement recommandée de 5 ans. Sa performance sera inférieure à celle de son maître compte tenu de ses propres frais de gestion. L'actif du FCPE est investi en totalité et en permanence dans le fonds maître et à titres accessoire en liquidités

Indicateur de référence : Euro Stoxx (dividendes nets réinvestis)

Stratégie d'investissement :

Stratégie du fonds maître :

La société de gestion établit un univers d'investissement initial composé à partir d'émetteurs appartenant à l'indice Eurostoxx TMI (Total Market Index). Les titres sont sélectionnés au sein de cet univers, toutefois ils peuvent également être sélectionnés en dehors de cet univers dans la limite de 10 % sous réserve que ces titres disposent d'un score ESG supérieur au seuil d'exclusion en vigueur pour l'univers et répondent aux critères d'investissement du compartiment.

Le processus d'investissement se fait selon une approche d'intégration et de sélectivité ESG et se décompose en 3 étapes :

Étape 1 : Politiques d'exclusions légales et sectorielles et gestion des controverses :

A partir de l'univers d'investissement initial, l'équipe de gestion appliquera un filtre lié aux politiques d'exclusions sectorielles de Crédit Mutuel Asset Management qu'elle met en œuvre pour la gestion de ses fonds. Au-delà des exclusions légales, des exclusions sectorielles sont mises en œuvre concernant les armements controversés, le tabac, le charbon, et les hydrocarbures.

La gestion des controverses de chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifiques. La société de gestion exclura toutes les sociétés ayant des controverses majeures.

Étape 2 : Filtre ESG :

L'analyse extra-financière mise en œuvre selon le processus de sélection des titres ESG conduit à exclure au moins 25% des émetteurs les moins bien notés de l'univers d'investissement initial couvert.

L'analyse propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management s'appuie sur 3 piliers complémentaires : Environnement (par ex : les émissions de CO2, la consommation d'électricité, le recyclage des déchets), Social (par ex : la qualité du dialogue social, l'emploi des personnes handicapées, la formation des salariés) et Gouvernance (par ex : la féminisation des conseils d'administration, la transparence de la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption). Une analyse qualitative complète l'analyse extra-financière issue du modèle.

Étape 3 : Analyse financière et construction du portefeuille :

Le taux d'investissement sur les marchés actions des pays membres de la zone euro est de 80% minimum de l'actif. L'exposition globale du portefeuille actions incluant les produits dérivés est de 60% minimum et de 110% maximum de l'actif net, l'exposition via les dérivés n'excédant pas une fois l'actif de l'OPCVM. La sélection pourra se porter sur des actions de toutes capitalisations boursières, sans limite d'investissement sur les petites et moyennes capitalisations.

Dans la limite de 10% maximum de l'actif net, le compartiment pourra être exposé aux marchés actions hors zone euro, y compris les marchés émergents. Cette limite porte sur les titres considérés comme hors Zone Euro et non inclus dans l'indice de référence du compartiment.

Dans le cadre de ses investissements dans des titres non libellés en euro, le compartiment pourra être exposé au risque de change dans la limite de 10% maximum de l'actif net. Le compartiment pourra également investir dans la limite de 10% dans des parts ou actions d'OPCVM français ou européens :

- le compartiment pourra investir jusqu'à 10% de son actif en produits de taux (ex. titres de créance négociables) "Investment grade" émis par des émetteurs des pays membres de la zone euro du secteur public ou privé et répondant aux principes de l'analyse extra-financière.

- le compartiment pourra avoir recours aux emprunts d'espèces ainsi qu'aux opérations d'acquisition et de cessions temporaires de titres à titre accessoire. A titre accessoire, le compartiment pourra avoir recours aux emprunts d'espèces ainsi qu'aux opérations d'acquisition et de cessions temporaires de titres.

Le compartiment pourra également utiliser des instruments financiers à terme simples de préférence sur les marchés à terme organisés européens et internationaux, mais se réserve la possibilité de conclure des contrats de gré à gré. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille sur les risques actions et titres assimilés et/ou sur indices actions pour ajuster le taux d'exposition ou dans le cas de fluctuations importantes des marchés.

Les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG ne seront pas néanmoins automatiquement retenus dans la construction du portefeuille, leur intégration dans le portefeuille final restant un choix discrétionnaire du gérant.

Le taux d'analyse extra-financière doit être supérieur à 90%. Ce taux s'entend en nombre d'émetteurs du Compartiment. A minima 90% des titres vifs sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers et 90% des OPC sélectionnés par l'équipe de gestion bénéficient du label français ISR. Le Compartiment pourra notamment investir en parts ou actions d'OPC non labélisés ISR dans la limite de 10% de l'actif net.

Les derniers prospectus, la dernière valeur liquidative des parts, le rapport annuel et le document d'information périodique des parts du fonds : Les documents légaux sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur les sites : www.la-francaise.com et/ou www.creditmutuel-am.eu. Vous pouvez les obtenir gratuitement en le demandant à serviceclient@la-francaise.com. Toute information supplémentaire est communiquée par le Service Client Produits nominatifs via les coordonnées suivantes : serviceclient@la-francaise.com.

Investisseurs de détails visés :

Le fonds ne peut recevoir que les sommes :

- attribuées aux salariés de l'Entreprise au titre de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise ;

- versées dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise, plan partenarial d'épargne salariale volontaire ou plan d'épargne interentreprises, y compris l'intéressement ;
- provenant du transfert d'actifs à partir d'autres FCPE ;
- gérées jusque-là en comptes courants bloqués, pour la période d'indisponibilité restant à courir, dès lors que les accords précités le prévoient ;
- gérées jusque-là en comptes courants bloqués et devenus disponibles en application des articles L.3323-2, L.3323-3 et D.3324-34 du Code du travail.

L'OPC n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique/US Person.

Dépositaire : BNP Paribas S.A.

Autres informations :

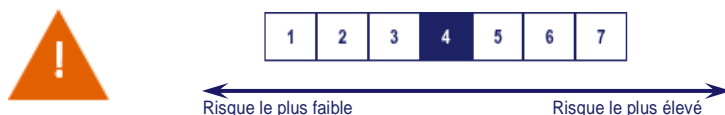
Quotidienne - les rachats sont centralisés auprès de CM CIC Epargne Salariale et sont réalisés sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Ce produit a recours à un mécanisme de plafonnement des rachats et/ou un mécanisme de valeur liquidative ajustée dont les dispositions sont définies dans son règlement.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



ss

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques importants pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque lié aux impacts de techniques telles que les produits dérivés ;
- Risque de liquidité ;
- Risque de contrepartie.

Les modalités de souscription et de rachat de l'OPCVM maître sont exposés dans le prospectus de l'OPCVM maître.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performances

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit, calculées sur un minimum de 10 ans de données. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3 600 €	3 310 €
	Rendement annuel moyen	-64,0 %	-19,8 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 800 €	9 340 €
	Rendement annuel moyen	-22,0 %	-1,4 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 170 €	12 200 €
	Rendement annuel moyen	1,7 %	4,1 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 950 €	16 330 €
	Rendement annuel moyen	39,5 %	10,3 %

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre : 09/2017 et 09/2022.

Ce type de scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre : 02/2017 et 02/2022.

Ce type de scénario favorable s'est produit pour un investissement entre : 03/2020 et 03/2025.

Que se passe-t-il si Crédit Mutuel Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que vous avez investi 10 000 €.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
---------------------------	---------------------------	----------------------------

Coûts totaux	491 €	1 550 €
Incidence des coûts*	5,0 %	2,7 %

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,8 % avant déduction des coûts et de 4,1 % après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	3,00 % maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement, n'incluant pas les coûts de distribution de votre produit. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	jusqu'à 300 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratif et d'exploitation	1,97 % maximum de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	191 €
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Possibilités et conditions de désinvestissement avant l'échéance :

Quotidienne - les rachats sont centralisés auprès de CM CIC Epargne Salariale et sont réalisés sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Ce produit a recours à un mécanisme de plafonnement des rachats et/ou un mécanisme de valeur liquidative ajustée dont les dispositions sont définies dans son règlement.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le service clientèle du Groupe La Française au 128 boulevard Raspail 75006 PARIS (reclamations.clients@la-francaise.com), par téléphone au +33 (0)1 53 62 40 60, ou utiliser le lien du site internet : <https://www.la-francaise.com/fr/service-clientele/>

Autres informations pertinentes

Teneur de compte : Crédit Mutuel Epargne Salariale

Forme juridique : FCPE

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales (Article 8 SFDR).

Rôle, composition et mode de désignation du Conseil de surveillance: le Conseil de surveillance est composé pour chaque entreprise adhérente de deux membres :
- un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés élu directement par les porteurs de parts (ou désigné par le(s) comité(s) central (aux) de l'entreprise ou les représentants des diverses organisations syndicales (selon l'accord de participation et/ou plan d'épargne de chaque entreprise)

- un membre représentant l'entreprise, désigné par la direction de l'entreprise.

Le conseil de surveillance se réunit au moins une fois par an pour l'examen du rapport de gestion et des comptes annuels du fonds, l'examen de la gestion financière, administrative et comptable et l'adoption de son rapport annuel. Le conseil de surveillance donne son accord aux modifications du règlement dans les cas prévus par celui-ci

Les informations relatives à la prise en compte dans la politique d'investissement des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance) sont disponibles sur le site internet suivant : www.la-francaise.com et figureront dans le rapport annuel.

De plus amples informations concernant l'inclusion de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de la Gouvernance) dans la politique d'investissement appliquée par la Société de gestion, la charte sur l'investissement durable, le rapport de stratégie climatique et responsable, la politique d'engagement et d'exclusion, peuvent également être consultées en ligne sur le site internet suivant : <https://www.la-francaise.com/fr/nous-connaître/nos-expertises/investissement-durable>.

Les performances passées de votre produit représentées sous forme graphique sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur les sites : www.creditmutuel-am.eu et/ou www.la-francaise.com. Vous pouvez les obtenir gratuitement en le demandant à serviceclient@la-francaise.com.

Valeur liquidative et autres informations pratiques : locaux de la société de gestion et/ou www.la-francaise.com et/ou www.creditmutuel-am.eu

En cas de litiges relevant des services d'investissements et des instruments financiers, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'AMF.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.